

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 12 DECEMBRE 2011**

Délibération
n° 2011.12.245

**Convention de
secours et d'échange
d'eau entre le
GrandAngoulême et
le SIAEP de La Boême**

LE DOUZE DECEMBRE DEUX MILLE ONZE à 17h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **6 décembre 2011**

Secrétaire de séance : Stéphane CHAPEAU

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Michel GERMANEAU, Anissa ACHARKI, Gérard ANDRIEUX, André BONICHON, Patrick BOUTON, Yves BRION, Stéphane CHAPEAU, Bernard CONTAMINE, Marie-Noëlle DEBILY, Catherine DEBOEVERE, Gérard DESAPHY, Catherine DESCHAMPS, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Jean-Pierre GRAND, Maurice HARDY, Robert JABOUILLE, Madeleine LABIE, Joël LACHAUD, André LAMY, Dominique LASNIER, Bertrand MAGNANON, Véronique MAUSSET, Djillali MERIOUA, Jean PATIE, Catherine PEREZ, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Christian RAPNOUIL, Philippe RICHARD, Martine RIVOISY, Zahra SEMANE, Dominique THUILLIER, Patrick VAUD, Gilles VIGIER

Ont donné pouvoir :

Michel BRONCY à Maurice HARDY, Jean-François DAURE à Zahra SEMANE, Nicolas BALEYNAUD à Annette FEUILLADE-MASSON, Brigitte BAPTISTE à Jacques DUBREUIL, Jacky BONNET à Martine RIVOISY, Françoise COUTANT à Yves BRION, Janine GUINANDIE à Gérard DESAPHY, Redwan LOUHMADI à Dominique THUILLIER, Cyrille NICOLAS à Bernard CONTAMINE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT à André BONICHON

Excusé(s) représenté(s) :

Françoise LAMANT par Anissa ACHARKI, Jacques NOBLE par Gérard ANDRIEUX

Excusé(s) :

Nadine GUILLET, Frédéric SARDIN

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 DECEMBRE 2011

**DELIBERATION
N° 2011.12.245**

ENVIRONNEMENT / EAU POTABLE

Rapporteur : **Monsieur DOLIMONT**

CONVENTION DE SECOURS ET D'ECHANGE D'EAU ENTRE LE GRANDANGOULEME ET LE SIAEP DE LA BOEME

Les réseaux d'eau potable du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (SIAEP) de la Boème et du GrandAngoulême sont alimentés par des ressources distinctes :

- le Siaep de la Boème est alimenté par des forages profonds captant l'aquifère du Turonien au sud d'Angoulême,
- le GrandAngoulême est principalement alimenté par les résurgences de la Touvre.

Ces réseaux restent vulnérables à un aléa ou à une défaillance éventuelle, sinon à une pollution accidentelle de la ressource qui les alimente. Sur la base de ce constat, le Siaep de la Boème et le GrandAngoulême ont exprimé la nécessité de sécuriser l'alimentation en eau potable de leur service respectif par une interconnexion de leur réseau.

Cette interconnexion de réseau s'inscrit dans le cadre du Schéma directeur départemental d'alimentation en eau potable de la Charente, signé en 2009.

Ce projet de convention annule et remplace la convention d'échange d'eau convenue entre les parties, en date du 22 février 2008.

La présence convention indique les modalités techniques et financières de fourniture d'eau entre les deux collectivités, tant du point de vue de l'alimentation régulière d'abonnés que de secours.

Elle s'applique dès sa signature par les parties et a une durée de vingt ans.

Le tarif de vente – achat d'eau est fixé à 0,20 € HT par m³.

Elle reprend le remboursement des charges financières liées au retrait de la commune de Nersac du SIAEP.

Il est à noter que, chaque collectivité doit réaliser des travaux afin de permettre ce secours.

Dans ce cadre, le GrandAngoulême versera au Siaep de la Boème un fonds de concours égal à 50% du montant hors taxes du coût définitif de la réalisation d'un by-pass au réservoir de Forge. Le coût prévisionnel de ces travaux est de 50 000 € HT.

En outre, le SIAEP de la Boème aura à sa charge l'entretien et le renouvellement de la portion de canalisation (Ø 250 mm) située entre le site de Forge à Mouthiers sur Boème et la chambre de comptage, localisée à la limite entre les deux territoires des communes de La Couronne et Mouthiers sur Boème, soit 3 922 mètres linéaires. Le GrandAngoulême conservera l'entretien et le renouvellement de la portion de canalisation entre la chambre de comptage et le réservoir de Mognac à La Couronne

Vu l'avis favorable de la commission environnement – cadre de vie – construction du 21 novembre 2011,

Je vous propose donc :

DE RESILIER la convention d'échange d'eau du 22 février 2008,

D'APPROUVER la convention de secours et d'échange d'eau potable en gros avec le SIAEP de la Boème,

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention

D'IMPUTER la dépense au budget eau potable – chapitre 67.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 16 décembre 2011	<u>Affiché le :</u> 16 décembre 2011